Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250403-DEC2025_046-CC

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_046

Objet : M24.049 Relance lot Menuiseries intérieures pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2194-6 ;

Vu la délibération n°2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux jusqu'à 500 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2024-199 du Conseil communautaire adoptée le 17 décembre 2024 autorisant la signature du marché 24.049 et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution « Relance lot menuiseries intérieures pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal » ;

Vu la décision communautaire n°2025-004 en date du 14 janvier 2025 attribuant le marché 24.049 : Relance lot menuiseries intérieures pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal » au groupement solidaire Atelier Pierre WILQUIN (59100 ROUBAIX) mandataire et EURL Yohan VERHAEGHE (59470 BAMBECQUE) pour un montant global et forfaitaire de 265 359 € HT soit 318 430,80 € TTC ;

Considérant la société Atelier Pierre WILQUIN, mandataire du groupement solidaire est devenue SARL Atelier Pierre WILQUIN ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant de transfert consacrant la cession et la reprise des obligations contractuelles d'un marché par une personnalité juridique se substituant au titulaire initial ;

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant de transfert relatif au marché M24.049 : Relance lot menuiseries intérieures pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal avec le nouveau mandataire du groupement solidaire :
- SARL Atelier Pierre WILQUIN (Bâtiment D - 17, rue Montgolfier - 59100 ROUBAIX) dont le numéro de SIRET est 939 504 361 00014

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250403-DEC2025_046-CC

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 03 AVR. 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE

Jérôme DARQUES